

# PROCÉDURE DE NOTIFICATION

Maladies des animaux aquatiques 2015





© Copyright OIE, 2015

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale information.dept@oie.int

## ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

12, rue de Prony, 75017 Paris, France

Tel: (33-1) 44 15 18 88, Fax: (33-1) 42 67 09 87

# **TABLE DES MATIERES**

Introduction	5
Notification immédiate ou rapport de suivi	7
Formulaire	9
Instructions pour remplir le formulaire	13
Espèces animales aquatiques : codification	18
Méthodes de lutte : définitions	19
Epreuves de diagnostic : exemples	21
Nom commun et nom scientifique (latin) de quelques espèces animales aquatiques sensibles aux maladies de la liste de l'OIE	22

#### INTRODUCTION

Cette procédure est destinée à aider les Pays Membres de l'OIE à mieux remplir leurs obligations découlant des Articles 1.1.3. et 1.1.4.du <u>Chapitre 1.1.</u> du *Code sanitaire pour les animaux aquatique* (édition 2014). Ces articles concernent la notification immédiate et les rapports de suivi devant être soumis suite à l'apparition de tout **événement épidémiologique exceptionnel** dans un pays.

Un **événement** est un foyer unique ou un groupe de foyers épidémiologiquement liés pour une maladie ou une infection donnée. L'événement comprend tous les foyers en lien signalés depuis la notification immédiate jusqu'au rapport final. Dans une situation dans laquelle il n'y a pas de propagation, un événement peut se limiter à un seul foyer. Un événement doit, le cas échéant, être spécifique à un sérotype ou à une souche.

La liste de maladies des animaux aquatiques à déclaration obligatoire approuvée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai 2014 est entrée en vigueur en janvier 2015 (voir Article 1.2.2.du <u>Chapitre 1.2.</u> du <u>Code sanitaire pour les animaux aquatiques</u> « Critères d'inclusion d'une maladie des animaux aquatiques dans la Liste de l'OIE ».

Cette procédure est notamment destinée aux Points focaux responsables de la notification des maladies, nommés par les Délégués auprès de l'OIE afin qu'ils se familiarisent avec le système de notification, en utilisant soit le formulaire papier soit l'application de notification en ligne de WAHIS, et fournissent au siège de l'OIE des informations zoosanitaires conformes aux exigences de notification immédiate et de rapports de suivi qui constituent la base du système d'alerte précoce de l'OIE.

Afin de leur permettre de fournir l'information de manière rapide et efficace, les Pays Membres sont encouragés à utiliser l'application de notification en ligne de WAHIS (<a href="https://www.oie.int/wahis/">https://www.oie.int/wahis/</a>) et à n'utiliser les formulaires papier qu'en cas de réelles difficultés d'accès à WAHIS en raison de problèmes récurrents de connexion internet.

Cette procédure a été initialement créée comme outil de notification au moyen du formulaire papier (voir pages 9 à 11), mais elle peut désormais servir de guide pour une utilisation correcte de l'application de notification en ligne de WAHIS (<a href="https://www.oie.int/wahis/">https://www.oie.int/wahis/</a>). Si vous avez des questions ou suggestions concernant cette procédure ou la notification elle-même, n'hésitez-pas à prendre contact avec le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale information.dept@oie.int.

La notification des informations zoosanitaires des Pays Membres est effectuée respectivement à travers leurs services vétérinaires ou de santé animale. Cependant, dans certains Pays Membres, une autorité autre que les services vétérinaires nationaux est en charge des questions sanitaires relatives aux animaux aquatiques. Il est important que le Délégué d'un pays auprès de l'OIE s'assure que les informations concernant les maladies des animaux aquatiques soient fournies comme il se doit à l'OIE, même si les questions de santé des animaux aquatiques ne sont pas traitées au sein des Services vétérinaires et ne sont pas directement sous votre responsabilité. Dans ce cas, une forte liaison avec l'Autorité compétente pour la santé des animaux aquatiques dans votre pays est essentielle pour assurer la fluidité des échanges d'informations sur les maladies des animaux aquatiques vers l'OIE et de l'OIE vers le reste du monde.

Les délégués sont invités à donner un accès WAHIS aux Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques, afin qu'ils complètent directement l'information.

### NOTIFICATION IMMÉDIATE OU RAPPORT DE SUIVI

Pour imprimer le formulaire en format A4 dans Microsoft Word, ouvrir le menu Fichier, sélectionner Imprimer, puis, dans la fenêtre Imprimer, choisir Mettre à l'échelle du papier : A4.

Ce formulaire est un formulaire unique de notification utilisable dans différents types de situations épidémiologiques. Le motif de la notification immédiate détermine quelles parties du formulaire sont à remplir. Il vous est demandé de veiller à ne remplir que les parties requises car, contrairement à l'application de notification en ligne de WAHIS, il n'existe pas de contrôle pour éviter les erreurs dans le formulaire papier.

Le formulaire imprimé comporte trois pages. Vous pouvez, si nécessaire, y ajouter des lignes supplémentaires. Pour remplir le formulaire, il est important de se conformer aux instructions fournies aux pages 13 à 17 et de déterminer au préalable quels sont les renseignements demandés. Ceci est indispensable à la cohérence et à l'harmonisation des informations fournies par tous les Pays Membres.

Comme indiqué précédemment, les explications peuvent aussi être très utiles lors de l'utilisation de l'application de notification en ligne de WAHIS. Il est important de lire et de prendre en considération ces explications afin d'éviter toute ambiguïté et incohérence dans les informations fournies et afin d'éviter que les données soient mal interprétées par le siège de l'OIE ou par les utilisateurs de l'interface WAHIS. Les informations fournies devront donc être aussi précises et concises que possible.

# ANIMAUX AQUATIQUES RAPPORT DE NOTIFICATION IMMÉDIATE OU DE SUIVI

Type de rapport Notification immédiate	Rapport de suivi Numéro :							
1/	2.							
Date du rapport (jj/mm/aaaa)	Pays							
3.	4.							
Nom de l'Autorité qui envoie le rapport	Adresse							
5.								
Titre de l'Autorité qui envoie le rapport	Adresse (suite)							
67	8.							
Téléphone Télécopie	Courrier électronique							
9. Motif de la notification immédiate de <i>maladies listée</i> p	oar l'OIE (cocher une case):							
a. La première apparition dans un pays, une zone ou un co	ompartiment d'une maladie listée par l'OIE							
	npartiment, d'une maladie listée par l'OIE postérieurement au	* *		er de ladite malad	ie <b>Dat</b>	e de dernière app	parition :	
1 11 17	ompartiment d'une nouvelle souche d'un agent pathogène res	*	•					
d. De façon soudaine et inattendue, un changement dans l zone ou un compartiment.	la distribution ou une augmentation de l'incidence, de la virule	ence, de la morbidité ou de la	mortalité liée à l'aş	gent pathogène re	sponsable d'une n	naladie listée par l'	OIE présente dans u	n pays, une
e. L'apparition d'une maladie listée par l'OIE chez une no	uvelle espèce hôte							
Motif de la notification immédiate de <i>maladies ne figu</i>	*							I
f. Maladie émergente détectée dans un pays, une zone ou	un compartiment							
10. <b>Le rapport s'applique à :</b> Une	e zone ou un compartiment	Tout le pays						
11.								
Nom de la maladie, nom de l'agent pathogène 12.		Y						
Identification précise de l'agent (souche, etc.), dans la mesur	re du possible							
13.				l				
Nom commun et nom scientifique (Latin) de l'espèce hôte								
	4E	47 M 1 1' 1'		] NT []				
14/	15 / /	16. Maladie clir	nique Oui	Non				
,				7				
17. Nature du diagnostic Suspicion Clin		ntaires en laboratoire (par ex. e, bactériologie, mycologie, his			approfondis en lab vie, microscopie éle	•	ie moléculaire, immu	unologie)
	parasitologic	, bacteriologie, myeologie, m	stopathologie)	VIIOIO	gie, imeroscopie en	ectionique, biolog	ie moreculaire, illimu	mologicy
18. Si le motif de la notification est 9d.								
					Modifications			
Première division administrative	Espèce hôte	dans la distribution	dans l'incidence % ou échel		dans la m % ou éche	norbidité* lle de 1 à 5	dans la mo % ou échelle	
	Nom Latin Nom commun	de la maladie	Taux précédent	Taux actuel	Taux précédent	Taux actuel	Taux précédent	Taux actuel
			r		F 13 2 3 4 5 1 5 1		r 1332.0110	

<sup>\*</sup> Choisir l'échelle quantitative (%) ou qualitative (1 à 5)

- 1	
_	_
$\overline{}$	$\supset$
- 1	

19. <b>Si le n</b>	notif de la no	tification est 9f. =>	Taux c	le morbidité (% o	u échelle de 1 à 5		Taux de mort	alité (% ou éch	elle de 1 à 5)	Potentie	l zoonotiqu	ue (précisez)									
20. Renseig	gnements sur	le(s) foyer(s) par pre	mière division a	dministrative																	
												ie: té	: , , , , , , , , , , , , , , ,		Non	nbre d'anim par foyer	aux*				
	mière ministrative	Divisions administratives inférieures	Nombre de foyers (si groupe de foyers)	Type d'unité épidémiologique (par ex. : région côtière, lac)			Latitude	Longitude	Date du début du foyer	Date de clôture du foyer	Espèce	Espèce	Espèce	Espèce	desemble des	Si maladie clinique taux de mortalité	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
* S'il n'est p	as possible de p	éciser le nombre d'animau:	x, veuillez en estimer	la masse (en kilogran	mmes ou en tonnes).	Si plusie	urs unités (par ex. l	bassins, cages) son	 nt atteintes, veuillez	 z fournir des détails	s pour chaqu	e unité sur une	ligne distincte.								
21 Descri	ntion de la no	opulation atteinte																			
Z1. Descrip	ption de la p	paration attende	D'élevage		Sauvage				<u> </u>												
			D'eau de mer		D'eau douce			D'eau saumâtre	e 🔲	<b>,</b>											
Mode	de production	n* (en cocher un)	Ouvert		Semi-ouvert			Semi-fermé		Fermé											
* ouver	t : par ex., pêc	he en eaux "naturelles"	'; semi-ouvert : pa	ar ex., cages (filets)	) marines ; semi-f	ermé : p	– oar ex. bassins ou	ı canaux ; fermê	é : par ex. : unité	s de recirculatio	n —										
Autres	informations:	mportantes																			
									)												
																		1			
22.		Source du/des fo (cocher l	oyer(s) ou origino a case correspon					23.				esures de lu case corresj					Appliqué	A appliquer			
Incon	nue ou incerta	ine						Abattag	ge sanitaire								7				
Introd	luction d'anim	aux aquatiques vivants						Abattag	ge sanitaire parti	el											
Introd	luction de pro	duits (non-viables) issu	s d'animaux aquati	iques				Balnéat	tion/Pulvérisation	)n											
Transp	ort légal d'an	imaux			(			Contrô	le de la faune sa	uvage réservoir	de l'agent p	athogène									
Transp	port illégal d'a	nimaux				7		Dépista	_												
Anima	aux aquatiques	en transit							ection/désinfest												
Conta	ct avec une ex	ploitation voisine infec	tée						ction officielle d		•		déchets								
Alime	ntation avec u	n produit cru issu d'ani	maux aquatiques						ction officielle d		igine anima	le									
		nicules, aliments, etc.)							ontre les vecteur	rs											
		ontale par l'eau						Quaran													
		ale vraie (par des œufs o		•					sage d'urgence	\ 15° / '											
		ale fausse (par des œufs	s ou des gamètes c	ontaminés)					tion des déplace		1 ,	1 .	·•								
Vecter									lance à l'extérieu			1									
		imaux aquatiques sauva							lance à l'intérieu	r de la zone de d	contention	ou de protect	1011								
Autre	:							Traçabi		an(x) formation											
								Zonage	ation en réponse	au(x) 10yer(s)											
								Zonage	5												

- 1
$\overline{}$
$\overline{}$

24. Vaccination en réponse au(x) foyer(x)								
Première division administrative	Espèce	Total d'animaux	vaccinés Ty <sub>1</sub>	e de vaccin (à virus	vivant/inactivé; mono-ou polyvalent, etc.	)		
				·	- · ·			
25. Traitement des animaux aquatiques infec	etés Oui	Non						
Si "oui", décrire la nature du traitement								
26. Vaccination interdite	Oui	Non						
27. Autres renseignements épidémiologiques	/ commentaires							
				<b>Y</b>				
28. Laboratoire(s) où le diagnostic a été réalis	sá							
Nom du laboratoire		Type de laboratoire	29. <b>Espè</b>	<del>ces</del> 30.	Enganyos do diagnostia s	áaliaáaa	Date des résultats	Résultats
Nom du faboratoire		Type de laboratoire	exami		Epreuves de diagnostic r	eansees	Date des resultats	Resultats
		.0	D)					
31. Rapport final Non								
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		• ল	.,			
Oui Si	« Ou1 » => L'év	rénement est clos ? Non			t le rapport semestriel			
		Owi		suffisamment stabi	ent si les foyers notifiés	]		
		Oui	n'ont pas été fe		crit 51 les 10yers nounes			

#### COMMENT COMPLETER LE FORMULAIRE

Veuillez suivre attentivement ces instructions et lire les définitions avant de saisir l'information.

Indiquer le type de rapport en cochant « Notification immédiate » ou « Rapport de suivi ». Pour un rapport de suivi, indiquer le numéro ("1" pour le premier rapport de suivi, "2" pour le second, etc.) ou "F" pour le rapport final.

1. Date du rapport : il s'agit de la date à laquelle le rapport est créé.

**Important:** la date d'envoi à l'OIE doit être aussi proche que possible de la date à laquelle le rapport a été créé.

- 1-8. Fournir les coordonnées de l'Autorité qui envoie le rapport.
- **9. Motif de la notification immédiate** (ne cocher qu'une case).

Si le motif de la notification est celui mentionné au point 9b (réapparition dans un pays, une zone ou un compartiment d'une maladie listée par l'OIE, postérieurement au rapport final faisant état de l'extinction du foyer de ladite maladie). Vous devez indiquer la date de dernière apparition de la maladie ou infection. La date de dernière apparition est la date de clôture de l'événement précédent pour cette même maladie ou infection.

#### Important :

- Cette date ne doit pas être modifiée dans les rapports de suivi se rapportant à ce même événement.
- Cette date se rapporte au dernier événement résolu de la maladie ou infection, indépendamment de la souche, du sérotype, de la zone et de l'espèce atteinte (domestiques ou faune sauvage).
- 10. Indiquer si le rapport s'applique à une zone/compartiment ou à tout le pays.

### Important:

- L'option « tout le pays » doit être sélectionnée lorsqu'il s'agit de la première apparition historique de la maladie dans votre pays, même si l'événement notifié se limite à une seule zone
- Une première apparition dans une zone signifierait que la maladie était déjà présente dans votre pays dans une autre zone.
- **Nom de la maladie** : indiquer le nom de la maladie ou, dans le cas d'une infection, le nom de l'agent pathogène. Le nom des maladies des animaux aquatiques listées par l'OIE figure au Chapitre 1.3. du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (édition 2014).

Dans le cas d'une **maladie émergente**, indiquer le nom de la maladie et de l'agent causal. Lorsque l'agent causal est inconnu, décrire la maladie en fonction des signes cliniques qui la décrivent le mieux (par exemple : syndrome rénal).

- 12. Lorsque cela est possible, identifier précisément l'agent (fournir, lorsque cela est pertinent, le nom de la souche, le génotype, etc.).
- **13. Espèce hôte**: indiquer le nom de l'espèce hôte (nom commun et nom latin); par exemple, huître creuse du Pacifique (*Crassostrea gigas*) ou saumon atlantique (*Salmo salar*). Quelques exemples sont fournis pages 22 et 23.
- **14. Date (jj/mm/aaaa) de confirmation de l'événement.** il s'agit de la date à laquelle l'événement a été confirmé par l'Autorité compétente.

**Important**: dans les rapports de suivi, cette date ne doit pas être modifiée à moins que de nouvelles informations indiquent que l'événement a été confirmé avant la date figurant dans la notification immédiate.

**Date (jj/mm/aaaa) du début de l'événement** : il s'agit de la date à laquelle le premier cas du premier foyer a été observé par l'éleveur qui a constaté la première manifestation d'une maladie, ou la date estimée selon l'enquête épidémiologique.

#### Important :

- Si la date exacte n'est pas connue, veuillez fournir une date approximative.
- Dans la notification immédiate, cette date correspond à la date de début du premier foyer notifié.
- Dans les rapports de suivi, cette date ne doit pas être modifiée à moins qu'il n'apparaisse clairement que l'événement a commencé avant la date figurant dans la notification immédiate. Tout changement doit être communiqué à l'OIE qui corrigera les rapports précédents.
- Pour une infection sans signes cliniques, la date de la première collecte d'échantillons qui a donné lieu à des résultats positifs peut être une estimation de la date de début de l'événement.
- **16.** Cocher "Oui" en cas de présence de signes cliniques et "Non" en cas d'absence de signes cliniques (dans ce cas la notification se rapporte à **une infection sans signes cliniques**).
- 17. Nature du diagnostic : cocher une ou plusieurs cases.

#### Important :

- Lorsque l'événement est une infection sans signes cliniques, ne cocher que les cases relatives aux tests de laboratoire.
- Si l'agent pathogène a été confirmé, ne cocher pas la case « Suspicion ».
- 18. Remplir cette rubrique si le motif de la notification immédiate est celui mentionné au point 9d (de façon soudaine et inattendue, un changement dans la distribution ou une augmentation de l'incidence, de la virulence, de la morbidité ou de la mortalité liée à l'agent pathogène responsable d'une maladie listée par l'OIE présente dans un pays, une zone ou un compartiment).
  - Indiquer uniquement le nom de la première division administrative (provinces, Etat, gouvernorat, comté, mouhafadhat, etc) et remplir le reste du tableau pour chaque première division administrative atteinte. Compléter ensuite la rubrique 21.
  - Choisir l'échelle quantitative (%) ou qualitative (1 à 5) pour indiquer le changement dans l'incidence/la morbidité.
- 19. Ne remplir cette rubrique que si le motif de la notification immédiate est celui mentionné au point 9f (maladie émergente détectée dans un pays, une zone ou un compartiment).

Indiquer le taux de morbidité (%) et de mortalité (%) et décrire, si nécessaire, le caractère zoonotique. Compléter ensuite la rubrique 21.

20. Renseignements sur le(s) foyer(s) par première division administrative.

Compléter cette rubrique quel que soit le motif de la notification immédiate, à l'exception du motif 9d.

Dans tous les cas, indiquer le nom de la première division administrative où a lieu l'événement (provinces, Etat, gouvernorat, comté, mouhafadhat, etc.). Fournir également le nom des divisions administratives inférieures où a lieu l'événement. Mentionner au moins la sous-unité de la première division administrative (par exemple : district).

<u>Le Siège de l'OIE recommande fortement aux pays de fournir les informations pour chaque foyer à l'intérieur de chaque première division administrative atteinte.</u>

**Groupe de foyers** : groupe d'au minimum 30 foyers ayant un lien épidémiologique et qui sont regroupés chronologiquement et géographiquement au sein d'une même division administrative (provinces, Etat, gouvernorat, comté, mouhafadhat, etc.).

Fonction de téléchargement à partir de fichiers au format CSV : une fonction de téléchargement est disponible dans l'application de notification en ligne de WAHIS qui permet de télécharger, dans les rapports de suivi, des données sur les foyers à partir d'un fichier CSV extrait de la base de données nationale des pays Membres, si leur contenu est compatible. Pour de plus amples informations sur cette fonction, veuillez prendre contact avec le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale <u>information.dept@oie.int</u>.

Indiquer le type d'**unité épidémiologique** (système fluvial, lac / réservoir, zone côtière, estuaire, banc de coquillages, etc.) et le nom de la localisation où a lieu l'événement (lac, baie, rivière, exploitation, etc.).

Chaque foyer doit être géo-référencé par des **coordonnées** permettant de le localiser sur une carte. La latitude (Nord et Sud) et la longitude (Est et Ouest) doit être exprimée :

- a) soit au format décimal ; par exemple : Achill Sound, comté de Mayo, Irlande (53,929 Nord 9,932 Ouest) ;
- b) soit selon le système "DMS" (degrés, minutes et secondes : *dd° mm' ss"*); par exemple : baie de Dungeness, Etat de Washington, Etats-Unis d'Amérique (48° 09' 00'' N 123° 07' 00'' 0).

Si les coordonnées exactes ne sont pas connues, veuillez fournir des coordonnées approximatives.

La date de début de foyer est la date à laquelle le premier cas de ce foyer a été observé par l'éleveur qui a constaté la première manifestation clinique de la maladie, ou la date estimée d'après l'enquête épidémiologique.

#### Important :

- Si la date exacte n'est pas connue, veuillez fournir une date approximative.
- Pour une infection sans signes cliniques, la date de la première collecte d'échantillons qui a donné lieu à des résultats positifs peut être une estimation de la date du début du foyer.

La date de début doit être indiquée pour chaque foyer. S'il y a apparition de signes cliniques, veuillez indiquer pour chaque rubrique les informations demandées sur les animaux dans chaque foyer.

Pour les foyers qui ont été maîtrisés, indiquer la date de clôture des foyers.

La date de la fin du foyer est la date à laquelle le foyer est considéré résolu par l'Autorité compétente.

**Important** : Il peut s'agir de la date à laquelle le dernier cas a été éliminé, ou la date à laquelle le dernier animal a été détruit ou abattu ou la date du dernier jour de nettoyage et de désinfection ou la date à laquelle toutes les mesures destinées à éradiquer la maladie ont démontré leur efficacité pour le foyer concerné.

Date de fin de l'événement : Il s'agit de la date de la fin du dernier foyer résolu pour cet événement.

Pour chaque foyer, indiquer la ou les espèces concernées en utilisant les codes dont la liste est fournie page 18, et indiquer le nombre d'animaux pour chaque espèce.

- Espèce : utiliser le code des espèces aquatiques fourni page 18.
- ♦ Animaux sensibles : animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes), présents dans le(s) foyer(s) actif(s) durant la période objet du rapport.

#### Important :

- Si le nombre exact ou la masse (kilogrammes ou tonnes) n'est pas connu et qu'une estimation n'est pas possible, laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS, ou indiquer « ... » sur le formulaire papier.
- Généralement, pour les espèces sauvages, le champ « animaux sensibles » doit rester vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou complété avec « ... » sur le formulaire papier, car il est difficile d'évaluer le nombre exact de population sauvage à risque, à moins que ces données ne soient connues.

• Cas: animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) infectés, avec ou sans signes cliniques, y compris les animaux morts de la maladie.

#### Important :

- Si le nombre exact ou la masse (kilogrammes ou tonnes) n'est pas connu, laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquez « ... » sur le formulaire papier.
- Lorsqu'une notification concerne une infection (sans signes cliniques), le nombre de cas ne peut être égal à 0; les cas d'infection correspondent au nombre d'animaux positifs ou au nombre d'échantillons positifs.
- Morts : animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) morts de la maladie.

**Important**: si le nombre exact ou la masse (kilogrammes ou tonnes) n'est pas connu, laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquez « ... » sur le formulaire papier.

◆ Détruits : animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) mis à mort à des fins prophylactiques, et dont les carcasses ont ensuite été éliminées.

#### Important:

- Afin d'éviter une double prise en compte, ce nombre ne doit pas inclure les animaux qui sont morts de la maladie, et dont les carcasses ont ensuite été éliminées.
- Si le nombre exact ou la masse (kilogrammes ou tonnes) n'est pas connu, laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquer « ... » sur le formulaire papier.
- Pour les méthodes d'élimination, voir le Chapitre 4.6 du Code sanitaire pour les animaux aquatiques.
- ♦ Abattus : animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) mis à mort à des fins prophylactiques, sans restriction ou avec restriction partielle d'usage des produits d'animaux aquatiques.

**Important** : ce nombre ne doit pas inclure les animaux morts de la maladie ou mis à mort à des fins prophylactiques et dont les carcasses ont été éliminées.

**21. Description de la population atteinte** : décrire les caractéristiques des animaux présents dans le foyer (d'élevage ou sauvages ; d'eau de mer, d'eau douce ou d'eau saumâtre; système d'élevage ouvert, semi-ouvert, etc.).

**Important** : pour les commentaires épidémiologiques sur l'événement dans son ensemble, aller à la rubrique 27.

**Source du (des) foyer(s) ou origine de l'infection :** cocher les cases qui conviennent pour indiquer l'origine de l'événement ou des événements ou la source de l'infection.

#### Important :

- Si la source de l'infection ne se trouve pas dans la liste proposée, indiquer la source dans la case « Autre ».
- Si la source n'est pas identifiée, sélectionner la case « inconnue ou incertaine ».
- **Mesures de lutte** : cocher les cases appropriées pour indiquer les mesures de lutte qui ont été appliquées ou sont en cours d'application, et celles qui vont être appliquées.

**Important** : dans l'application de notification en ligne de WAHIS, les mesures de lutte ne s'appliquant pas à la maladie notifiée ne peuvent être sélectionnées.

Les définitions des mesures de lutte figurent aux pages 19 et 20.

**Vaccination en réponse au(x) foyer(s)**: nombre total d'animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) qui ont été vaccinés, comme mesure de contrôle en réponse au(x) foyer(s).

#### Important :

- Ce nombre inclut la vaccination d'urgence, la vaccination ciblée et la vaccination en anneau au cours de la période objet du rapport, et exclut la vaccination officielle pratiquée dans le cadre d'un programme de vaccination de routine.
- Si plus d'une espèce a été vaccinée, indiquer le nombre d'animaux vaccinés pour chaque espèce.
- Veuillez fournir des renseignements sur le vaccin, tels que : vaccin à virus vivant (atténué) ou inactivé (tué), vaccin monovalent ou polyvalent, type antigénique.
- **25. Traitement des animaux infectés** : signifie que les animaux impliqués dans le(s) foyer(s) reçoivent un traitement à visée curative (antibiotiques, antiparasitaires, etc.). Ne sont pas considérés comme tels les traitements palliatifs.

#### Important:

- Fi les animaux sont traités, préciser la nature du traitement.
- Pour des médicaments vétérinaires, fournir uniquement le nom du principe actif et non la dénomination commerciale du médicament.
- **Vaccination interdite** : la politique de lutte contre la maladie prévoit que l'utilisation d'un vaccin, quand il existe, pour lutter contre ou prévenir la maladie est interdite.

Important: cocher la case « Non » lorsqu'il n'existe aucun vaccin pour la maladie que vous notifiez.

27. Autres renseignements épidémiologiques / commentaires

Dans cette rubrique, fournir toutes informations complémentaires intéressantes concernant l'épidémiologie ou les moyens de lutte (par exemple : description et taille de la zone de surveillance, de la zone tampon, etc.) ainsi que toute autre information complémentaire utile en rapport avec l'événement.

**Important**: veuillez ne pas inclure ici une « description de la population atteinte » dans chaque foyer.

28. Laboratoire(s) où le diagnostic a été réalisé

Pour chaque laboratoire ayant effectué le diagnostic, indiquer le nom complet (et **non uniquement l'acronyme**), la ville et le pays et indiquer le type de laboratoire (Laboratoire de Référence de l'OIE, Laboratoire de Référence régional, laboratoire national, laboratoire local, laboratoire privé, laboratoire étranger).

- 29. Espèce(s) examinée(s): Veuillez indiquer chacune des espèces aquatiques examinées.
- **30. Epreuves de diagnostic réalisées** : dans la mesure du possible, utiliser les termes mentionnés en page 21 ou se référer au *Manuel pour les animaux aquatiques* (http://www.oie.int/fr/normes-internationales/manuel-aquatique/acces-en-ligne/). Fournir les résultats de laboratoire et leurs dates.
- **Rapport final**: pour tous les événements notifiés à travers une notification immédiate ou un rapport de suivi, un rapport final devra être fourni. Il devra indiquer si l'événement est terminé ou si la notification se poursuivra au moyen de rapports semestriels.

Les foyers peuvent être fermés un par un à n'importe quel moment de la période couvrant l'événement, en indiquant une date de clôture pour chaque foyer. Vous pouvez également clore l'événement (fermer tous les foyers) en utilisant une date unique lors du rapport final.

Important : la date de fin de l'événement est la date à laquelle le dernier foyer a été résolu.

### **CODES DES ESPECES ANIMALES AQUATIQUES**

Poissons	pis	
Poissons sauvages	pis (fau)	
Mollusques	mol	
Mollusques sauvages	mol (fau)	
Crustacés	cru	
Crustacés sauvages	cru (fau)	
Amphibiens	amp	
Amphibiens sauvages	amp (fau)	

# METHODES DE LUTTE Définitions

MESURE	DEFINITION
Abattage sanitaire partiel	Application partielle des mesures décrites pour l'abattage sanitaire (par ex.: uniquement abattage des animaux malades).
Abattage sanitaire	Opération de prévention zoosanitaire, effectuée sous la supervision de l'Autorité compétente dès la confirmation d'une maladie, consistant à mettre à mort les animaux aquatiques atteints ou suspects de la population et tous ceux qui, dans d'autres populations, ont pu être exposés à l'infection suite à un contact direct ou indirect par un moyen capable d'assurer la transmission du germe causal. Tous les animaux aquatiques, vaccinés ou non, séjournant dans un site infecté doivent être mis à mort et leur carcasse incinérée, ou enfouie, ou détruite par toute autre méthode permettant d'empêcher la propagation de l'infection.
Balnéation / pulvérisation	Application de produits chimiques aux animaux au moyen d'un bain (immersion totale ou partielle de l'animal dans un bassin contenant les produits chimiques) ou d'une pulvérisation (les produits chimiques sont pulvérisés sur l'animal). S'utilise généralement pour lutter contre les parasites et les vecteurs potentiels
Contrôle de la faune sauvage réservoir de l'agent pathogène	Mesures destinées à réduire la possibilité, pour les espèces sauvages, de transmettre la maladie à des animaux aquatiques d'élevage.
Dépistage	Enquête réalisée dans le cadre d'un plan de lutte contre la maladie ou l'infection en vue de qualifier la situation sanitaire des élevages d'aquaculture sur tout ou partie du territoire national.
Désinfection/Désinfestation des sites / établissements	Mise en œuvre, après complet nettoyage, de procédures destinées à détruire les agents infectieux ou parasitaires responsables de maladies affectant les animaux aquatiques ; cette opération s'applique aux établissements d'aquaculture (c'est-à-dire aux écloseries, aux exploitations piscicoles ou ostréicoles, aux élevages de crevettes, aux nurseries, etc.), véhicules et objets/équipements divers qui ont pu être directement ou indirectement contaminés.
Destruction officielle des carcasses, des produits dérivés et des déchets	Destruction des produits issus d'animaux (carcasses, sous-produits et déchets) sous la supervision de l'Autorité compétente pour s'assurer qu'il n'existe aucun risque de propagation de la maladie ou l'infection.
Destruction officielle des produits d'origine animale	Destruction des produits issus d'animaux aquatiques sous la supervision de l'Autorité compétente afin de circonscrire la maladie ou l'infection.
Lutte contre les vecteurs	Mise en place de mesures pour le contrôle des insectes aquatiques ou de tout support vivant qui transporte un agent infectieux entre un individu infecté et un individu sensible, les aliments qu'il consomme ou son environnement immédiat.
Quarantaine	Les animaux infectés, et le cas échéant, les animaux sensibles épidémiologiquement liés sont maintenus isolés sous la supervision de l'Autorité vétérinaire jusqu'à l'achèvement de toutes les mesures sanitaires considérées comme nécessaires pour contrôler ou éradiquer la maladie.
Ramassage d'urgence	Récolte des animaux aquatiques exposés à un risque d'infection avant la période de récolte prévue.
Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	Mesures destinées à éviter la propagation de la maladie ou l'infection dans le pays/zone/compartiment en raison des déplacements d'animaux

MESURE	DEFINITION
	ou de leurs produits.
Surveillance à l'extérieur de la zone de contention ou de protection	Activités de surveillance exercées dans d'autres régions du pays en dehors des zones définies comme zone de contention ou zone de protection pour la maladie ou l'infection notifiée.
Surveillance à l'intérieur de la zone de contention ou de protection	Activités de surveillance exercées à l'intérieur de la zone de confinement ou de protection pour la maladie ou l'infection notifiée.
Traçabilité	Enquête sur tout lien épidémiologique d'animaux ou de produits d'origine animale, afin de déterminer l'origine et la propagation de la maladie ou l'infection.
Vaccination en réponse au(x) foyer(s)	Voir page 16 Point 24
Vaccination interdite	Voir page 16 Point 26
Zonage	Délimitation (par voie réglementaire) d'une partie d'un pays/territoire qui détient une sous-population animale caractérisée par un statut sanitaire ou risque distinct au regard d'une maladie ou infection particulière contre laquelle sont appliquées les mesures de surveillance, de contrôle et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux.
echanges internationals.	

# EPREUVES DE DIAGNOSTIC Exemples

analyse immunologique par luminescence	épreuve immuno-enzymatique sur membrane
analyse phylogénique ; caractérisation phylogénétique du virus	études isoenzymatiques
calques tissulaires	examen anatomo-pathologique
chromatographie liquide à haute performance (CLHP)	examen au microscope électronique avec marquage immunologique
détermination de l'indice de pathogénicité par voie intracérébrale	examen bactériologique
détermination de l'indice de pathogénicité par voie intraveineuse	examen entomologique
électrophorèse en gel de polyacrylamide	examen histologique
	examen histopathologique
ELISA compétitif en phase solide	examen immunohistochimique
ELISA de blocage en phase liquide	examen microscopique des larves
ELISA de blocage en phase solide	examen parasitologique
ELISA de détection des protéines non structurelles	hybridation in situ
épreuve à la malléine	identification par sensibilité à un bactériophage spécifique
épreuve à l'immunoélectrophorèse	immunodiffusion en gélose
épreuve à l'immunopéroxydase monocouche monoclonaux	immuno-électrotransfert sur membrane
épreuve d'agglutination en tube	isolement de l'agent après inoculation <i>in ovo</i>
épreuve d'agglutination microscopique	Isolement de l'agent pathogène en milieu de culture
épreuve d'agglutination rapide du sérum	isolement de l'agent sur culture cellulaire
épreuve d'agglutination sur plaque	isolement viral
épreuve de fixation du complément	méthode de dosage immuno-enzymatique
épreuve de l'antigène associé à l'infection virale	microscopie électronique ; examen au microscope électronique
épreuve de neutralisation par réduction des plaques (PRN)	microscopie optique
épreuve de neutralisation virale	neutralisation virale par anticorps fluorescent
épreuve de polarisation de la fluorescence	NPLA (Titrage par neutralisation lié à la peroxydase)
épreuve de précipitation en gélose	PCR (amplification génomique en chaîne par polymérase)
épreuve de séroneutralisation	PCR en temps réel
Épreuve de tuberculination	procédure à l'immunopéroxydase pour la différentiation des
épreuve des anticorps monoclonaux	pestivirus à l'aide d'anticorps monoclonaux
épreuve d'hémagglutination	puce à ADN
épreuve d'immunofluorescence (IF) directe appliquée à la détection de l'anticorps	RT-PCR (amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse)
épreuve d'immunofluorescence directe	RT-PCR en temps réel
épreuve d'immunofluorescence indirecte appliquée à la	RT-PCR" nichée "
détection de l'anticorps	séquençage des nucléotides
épreuve d'inhibition de la neuraminidase	séquençage du gène
épreuve d'inhibition de l'hémagglutination	séquençage viral
épreuve d'inoculation	sérotypage
épreuve du rose bengale = épreuve à l'antigène tamponné	technique de digestion artificielle
épreuve ELISA 3ABC	test d'Ascoli
épreuve ELISA de capture des IgG	test de Coggin
épreuve ELISA de capture des IgM	test de détection de l'interféron gamma
épreuve ELISA de détection des anticorps	test de détection rapide
épreuve ELISA de typage	test de Seller
épreuve ELISA d'immunocapture	test de microagglutination
épreuve ELISA indirecte	tests ELISA de détection de l'antigène
épreuve ELISA par compétition	western blot
épreuve ELISA sandwich indirecte	

# NOM COMMUN ET SCIENTIFIQUE (LATIN) DE QUELQUES ESPECES AQUATIQUES SENSIBLES AUX MALADIES DE LA LISTE DE L'OIE

#### Poissons

Poissons	
Ameiurus nebulosus	Barbotte brune
Anabas testudineus	Perche grimpeuse
Aplodinotus grunniens	Malachigan
Aristichthys nobilis	Carpe à grosse tête
Bidyanus bidyanus	Perche argentée
Brevoortia tyrannus	Menhaden tyran
Carassius auratus auratus	Cyprin doré
Carassius carassius	Cyprin
Channa striatus	Tête de serpent strié
Ctenopharyngodon idellus	Carpe herbivore
Cyprinus carpio	Carpe commune
Cyprinus carpio goi	Carpe goi
Cyprinus carpio koi	Carpe koï
Esox lucius	Brochet du Nord
Gadus aeglefinus	Eglefin
Gadus macrocephalus	Morue du Pacifique
Gadus morhua	Morue de l'Atlantique
Hepsetus odoe	Brochet africain
Hypophthalmichthys molitrix	Carpe argentée
Leuciscus idus	Ide mélanote
Moxostoma anisurum	Chevalier blanc
Mugil cephalus	Mulet cabot
Oncorhynchus keta	Saumon keta
Oncorhynchus kisutch	Saumon argenté
Oncorhynchus mykiss	Truite arc-en-ciel
Oncorhynchus nerka	Saumon rouge
Oncorhynchus rhodurus	Saumon amago
Oncorhynchus tshawytscha	Saumon royal
Onos mustelus	Motelle
Osphronemus goramy	Gourami
Pagrus major	Spare japonais
Perca flavescens	Perchaude
Perca fluviatilis	Perche fluviatile
Puntius gonionotus	Barbeau argenté
Salmo salar	Saumon de l'Atlantique
Salmo trutta	Truite brune
Salvelinus alpinus	Omble chevalier
Salvelinus fontinalis	Omble fontaine
Salvelinus namaycush	Truite de lac d'Amérique
Scaridinius erythrophthalmus	Rotengle
Scatophagus argus	Scatophage
Sciaenops ocellatus	Tambour rouge
Seriola dumerili	Sériole couronnée
Seriola quinqueradiata	Sériole du Japon
Silurus glanis	Silure glane
Sinipercachuatsi	Poisson mandarin
Stizostedion vitreum	Doré jaune
Thymallus thymallus	Ombre commun
Tinca tinca	Tanche
Toxotes chatareus	Poisson archer
Trichogaster trichopterus	Gourami bleu
πισποβάδιει ιποποριέταδ	dourann bieu

### Mollusques

Monusques	
Crassostrea angulata	Huître creuse portugaise
Crassostrea ariakensis	Huître de Suminoe
Crassostrea gigas	Huître creuse du Pacifique
Crassostrea virginica	Huître creuse américaine
Haliotis corrugata	Ormeau rose
Haliotis cracherodii	Ormeau noir
Haliotis discus-hannai	Ormeau japonais
Haliotis sorenseni	Ormeau blanc
Haliotis fulgens	Ormeau vert
Haliotis rufescens	Ormeau rouge
Mercenaria mercenaria	Praire
Meretrix lyrata	Palourde blanche
Mya arenaria	Mye commune
Mytilus edulis	Moule commune
Mytilus galloprovincialis	Moule méditerranéenne
Ostrea angasi	Huître plate Australienne
Ostrea chilensis	Huître plate du Chili
Ostrea edulis	Huître plate européenne
Ostrea puelchana	Huître plate d'Argentine
Ostrea denselammellosa	Huître asiatique
Saccostrea glomerata	Huître de Sydney
Tridacna maxima	Bénitier
·	

# Crustacés

Austropotamobius pallipes	Écrevisse à pieds blancs ou à pattes blanches
Euphasia superba	Krill antarctique
Macrobrachium rosenbergii	Crevette géante d'eau douce
Metapenaeus ensis	Crevette glissante
Penaeus aztecus	Crevette royale grise
Penaeus duorarum	Crevette rose du Nord
Penaeus esculentus	Crevette tigrée brune
Penaeus japonicus	Crevette kuruma
Penaeus merguiensis	Crevette banane
Penaeus monodon	Crevette géante tigrée
Penaeus schmitti	Crevette ligubam du Sud
Penaeus setiferus	Crevette ligubam du Nord
Penaeus stylirostris	Crevette bleue
Penaeus vannamei	Crevette à pattes blanches
Procambarus clarkii	Écrevisse rouge de marais

## Amphibiens

· ·····p······	
Bufo bufo	Crapaud commun
Bufo viridis	Crapaud vert
Leiopelma archeyi	Grenouille Leiopelma (Leiopelma Archeyi)
Rana catesbeiana	Grenouille-taureau
Rana esculenta	Grenouille verte
Rana pipiens	Grenouille léopard
Rana ridibunda	Grenouille rieuse
Rana sylvatica	Grenouille des bois



Vous trouverez également cette procédure de notification, sous la rubrique « Documents de notification des maladies », sur le site web réservé aux Délégués de l'OIE <a href="https://web.oie.int/delegatesite/fr/manuels/fr manuels.php#">https://web.oie.int/delegatesite/fr/manuels/fr manuels.php#</a> et sous la rubrique « Aide-Manuels-FAQ » de l'application en ligne de WAHIS